

VRONINKS, RICKER & WEYTS

NOTAIRES ASSOCIÉS / GEASSOCIEERDE NOTARISSSEN

Rue Capitaine Crespel, Kapitein Crespelstraat 16

B-1050 Bruxelles - Brussel

Tel: +32 (0) 2 513 75 74 Fax: +32 (0) 2 512 43 87

E-mail : info@notassoc.be

SPRL société civile à forme commerciale - 0686.709.520 RPM Bruxelles

BVBA burgerlijke vennootschap met handelsvorm - 0686.709.520 RPR Brussel

ATTESTATION DE PROPRIÉTÉ

La soussignée, Valérie Weyts, notaire associée à Ixelles (B-1050 Bruxelles), atteste qu'aux termes d'un acte reçu ce jour par elle ;

La société anonyme "**REST ISLAND**", ayant son siège à 1310 La Hulpe, avenue Reine Astrid 92, numéro d'entreprise TVA BE 0644.477.896 RPM Nivelles.

A vendu à :

Monsieur **PLETSERS Thierry Charles François Alexis**, né à Elisabethville (Congo belge), le 6 février 1957, de nationalité belge, et son épouse Madame **EL HAFIANE Zohra**, née à Casablanca (Maroc), le 18 mars 1965, de nationalité belge, domiciliés ensemble à Schaerbeek (B-1030 Bruxelles), avenue de Roodebeek, 16 boîte 6.

Le bien immeuble suivant :

COMMUNE D'ANDERLECHT

(SIXIÈME DIVISION – ARTICLE NUMÉRO 21306)

Dans le « **Complexe Rest Island** » à ériger sur une parcelle de terrain sise à l'angle de la Rue de la Petite Ile et le Boulevard Industriel à 1070 Bruxelles (Anderlecht), cadastrée Rue de la Petite Ile, 6ième division, **Section C, numéro 289/Y/2 P0000** avec une surface totale de un hectare dix-neuf ares quarante-neuf centiares (1ha 19a 49ca) étant le LOT 2 du Plan de Division :

DANS L'ASSOCIATION PARTIELLE DE L'IMMEUBLE B1-5

DANS LA RESIDENCE B4 – AU DEUXIÈME ETAGE

• **L'appartement deux chambres numéro B.4.2.3** avec identifiant parcellaire **C 289/Y/2/P0060** comprenant :

- En propriété privative et exclusive :

Un hall d'entrée avec vestiaire et water-closet, 2 chambres à coucher, une salle de bains, un séjour avec un espace cuisine, une buanderie, la cave 55 au sous-sol et l'emplacement de vélo V56 au rez-de-chaussée ainsi que la jouissance privative et exclusive de la terrasse.

- En copropriété et indivision forcée :

- nonante-quatre /dix millièmes (94/10.000èmes) dans les PCP B1-5, et

- quatre cent et trois cent millièmes (403/100.000èmes) dans les PCG.

AU SOUS-SOL

● **Un emplacement de Parking intérieur numéroté P92** avec identifiant parcellaire C 289 Y 2 P0265, comprenant :

- En propriété privée et exclusive : l'emplacement proprement dit;
- En copropriété et indivision forcée :
 - six/ dix millièmes (6/10.000èmes) dans les PCP B1-5, et
 - vingt-six/ cent millièmes (26/100.000èmes) dans les PCG.

Cette attestation est délivrée aux acquéreurs, à titre d'information, en attendant la remise de l'expédition de l'acte d'acquisition, qui constituera le titre de propriété des acquéreurs.

A Ixelles, le 21 août 2018.



[Handwritten signature in blue ink]